



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Loup et sport, des politiques volontaristes sont attendues

Garant des grands équilibres écologiques, le loup est de retour dans notre canton. Or, les récentes attaques démontrent la nécessité d'adapter sans délai les mesures de protection des troupeaux. Une approche plus progressiste de la gestion du prédateur doit être mise en place. Dans le domaine de la promotion du sport, le parti écologiste attend également davantage d'engagement et de volonté de la part du Conseil d'Etat.

Il y a plus de deux ans, Céline Barrelet déposait l'interpellation « Anticipons le retour du loup ! » ([lien](#)). Pour l'écologiste, le loup joue un rôle essentiel et bénéfique de régulation des populations de la grande faune. Son retour dans le canton est donc à la fois une très bonne nouvelle pour la biodiversité régionale mais représente aussi un défi pour toute la société neuchâteloise. Son comportement lors d'attaques sur les troupeaux, particulièrement d'ovins et de caprins, peut causer en effet un nombre important de victimes. Pour le groupe VertPOP, le monde de l'élevage doit donc être pleinement aidé pour adapter la garde des animaux à cette nouvelle réalité. Malheureusement, il apparaît que malgré les propos rassurant du Conseil d'Etat en 2021, le canton n'est pas suffisamment préparé au retour du prédateur. En déposant la motion « Pour la réalisation d'un Plan loup cantonal » ([lien](#)), Clarence Chollet demande donc que le canton accélère ses démarches en adoptant enfin une approche progressiste et scientifique de la gestion de cette espèce. Finalement, l'interpellation de Cloé Dutoit « Tir d'un loup le 6 octobre 2023 – Un tir de prévention, vraiment à raison ? » ([lien](#)) doit permettre de clarifier les conditions qui ont abouti au tir d'un individu au Mont-Racine.

Dans un tout autre domaine, les Vert·e·s attendent également davantage de volontarisme de la part du Conseil d'Etat. Depuis l'épisode de Covid-19, la pratique du sport est de manière générale en baisse auprès des jeunes. Or, l'Ordonnance sur l'encouragement du sport et de l'activité sportive (OESp) fixe plusieurs quotas de leçons sportives que ce soit dans les écoles du degré secondaire ou en formation initiale en entreprise. Malheureusement jusqu'ici, l'ensemble de ces leçons n'est pas donné. Ainsi en déposant la motion « Maintenant, les jeunes, on se bouge ! » ([lien](#)), Patrick Erard attend du Conseil d'Etat l'établissement d'un rapport détaillant les propositions de modifications légales et réglementaires nécessaires permettant *in fine* à notre jeunesse de suivre l'enseignement d'éducation physique et sportive par l'OESp.

Neuchâtel, le 27 octobre 2023